

Les abbayes prémontrées dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIII^e siècle

On connaît la politique malhabile de l'empereur Joseph II dans l'ensemble des réformes qu'il voulut introduire aux Pays-Bas vers la fin du XVIII^e siècle. Pour ne parler que des institutions religieuses, rappelons sa décision de supprimer sans phrase la plupart des couvents, réputés par lui comme inutiles, dans le but de faire disparaître ensuite les grandes abbayes dont le rôle, assurait-il, était en ce moment périmé.

Ces desseins sont à mettre totalement à l'actif personnel du prince. Bien que fort épris des idées nouvelles et de l'anticléricalisme de l'époque, les fonctionnaires de son administration n'y furent pas favorables. Supprimer les abbayes, en particulier, leur paraissait une mesure injuste, aussi opposée à l'intérêt des populations qu'à leurs bonnes dispositions vis-à-vis du souverain. A une consultation, faite sur le projet en 1781 par le ministre plénipotentiaire, prince de Starenberg, auprès de quatre personnages qualifiés de son département : le chef président de Neny, le trésorier général de Casier, et les deux conseillers de Gysperre et Le Clerc, la réponse unanime de ceux-ci fut une désapprobation radicale.

Le texte de ce document a été conservé. On ne saurait trouver de meilleur plaidoyer en faveur du maintien des vieux monastères ¹⁾.

Quelques années plus tard, devant l'entêtement du monarque, un cinquième personnage, Anselme de Kulberg, entra en scène. Placé à la tête du Conseil Privé en 1783, après le départ de de Neny,

¹⁾ Sur ces consultations voir J. LEFÈVRE, *Les préludes de la suppression des abbayes par Joseph II, 1781-1782*, dans *Analecta Praemonstratensia*, 1927, t. II, p. 113-124.

il n'hésita pas à renchérir sur la position prise par ses collègues en 1781. Dans ce but, il écrivit un traité qui portait comme titre : *Tableau contenant individuellement et par numéros toutes les abbayes aux Pays-Bas, tant d'hommes que de filles, par classe des différents Ordres qui les distinguent, avec expression des provinces où elles sont situées, et avec désignation du montant des revenus de chaque abbaye, tant sous la domination de sa Majesté qu'en pays étrangers, suivi d'une récapitulation du nombre des abbayes de chaque Ordre et du total des revenus, terminé par un relevé des propositions contenues dans ce tableau. Opéré et rédigé en 1785.*

Ce long énoncé illustre suffisamment l'objet du travail de l'auteur. Celui-ci y développe les raisons qui réclament le maintien des monastères ; il souligne l'appoint que l'on pourrait tirer de ces instituts en faveur de l'enseignement et de la bienfaisance, ainsi que pour alimenter les disponibilités de la Caisse de Religion, organisme créé en 1783, après la suppression des couvents soit-disant inutiles.

De Kulberg pouvait parler en connaissance de cause, car il disposait d'une documentation de premier ordre. Président intérimaire du Conseil Privé, il avait pu étudier les dossiers d'élections abbatiales, réunis par ce département depuis que le souverain des Pays-Bas nommait lui-même les prélats des grands monastères. Ces papiers, on le sait, comprenaient le texte des informations prises par les commissaires désignés par le prince dans chacune des communautés, avant de passer à la désignation de leur chef, en cas de vacance de la charge abbatiale. Bien qu'au courant des désirs de Joseph II, de Kulberg ne tarit pas d'éloges sur la tenue des abbayes et se prononce sans hésiter contre leur disparition. S'il en jugeait ainsi, lui tout aussi peu clérical que ses collègues, c'est qu'il était convaincu du bien fondé de sa manière de voir ²⁾.

A l'époque de Joseph II, l'ordre de Prémontré comptait quinze monastères dans les Etats du monarque. Neuf d'entre eux étaient situés en Brabant, trois en Flandre, deux en Hainaut, un seul dans le pays de Namur. Sauf deux, tous remontaient jusqu'au XII^e siècle. Dans le travail de de Kulberg, chacune de ces maisons fait l'objet

²⁾ Le travail de de Kulberg se trouve aux Archives Générales du Royaume, à Bruxelles, Conseil privé autrichien, reg. 793. — Sur les élections abbatiales depuis la fin du Moyen Age voir Pl. LEFÈVRE, *L'abbaye norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne* (Recueil des travaux publiés par les membres des conférences d'Histoire et de Philologie, 2^{me} série, 4^e fasc.) p. 87-92. Louvain, 1924.

d'un rapport circonstancié sur l'état matériel et spirituel de l'institut, sur ses possibilités d'avenir pour le bien des populations environnantes. Ces appréciations sont on ne peut plus favorables ; elles mettent en évidence le rôle joué par les enfants de saint Norbert comme curés ou vicaires d'un grand nombre de paroisses, — on en comptait en ce moment deux-cent-quarante, sans celles que les abbayes desservaient dans le Brabant septentrional³⁾. A peine deux monastères, celui de Dilighem près de Bruxelles, et celui de Saint-Michel à Anvers, n'ont fait l'objet d'aucune mention spéciale sauf le fait que leur abbé était membre des Etats de Brabant.

Etant donné que « pour interpréter correctement les faits historiques, il faut faire sienne l'optique sous laquelle ils apparurent, plutôt que de les enfermer à tout prix dans les catégories du présent », on peut se demander si c'étaient bien là « des poids morts, des corps sans âme, en profonde décadence, incapables de s'adapter aux temps nouveaux et dont la soi-disant loi inique française du 15 fructidor an IV n'a fait que consacrer légalement ce qui existait depuis longtemps ».

Pl. LEFÈVRE.

Brabant : BERNE, florins 7336 aux Pays-Bas ; 1056 en Hollande.
Total 8392.

Cette abbaye, dans laquelle on forme de jeunes prêtres aux fonctions pastorales qu'ils sont destinés à remplir en Hollande, est d'abord très utile pour le service divin dans la ville de Vilvorde. Elle y occasionne de la consommation et procure du soulagement aux indigents. Elle y dépense plus que n'importe ses revenus qu'elle a sous la domination de Sa Majesté, le reste provenant de florins 1055 de revenus des secours et des pensions qu'elle perçoit en Hollande, soit des parents des jeunes religieux hollandais, qui attendent dans cette maison l'occasion de devenir missionnaires, soit des missionnaires mêmes. Outre que l'intérêt de la religion catholique milite pour qu'on ne supprime point une pépinière de missionnaires, sans lesquels une partie des catholiques en Hollande pourraient manquer de service divin des fonctions du saint ministère.

n° 31

³⁾ Les listes des paroisses desservies par les abbayes, dans les Pays-Bas sont dressées par N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*, t. II, p. 248-440. Straubing, 1952.

Brabant : DILIGHEM, florins 24971 aux Pays-Bas.

Il n'y a rien de particulier à relever en faveur de cette maison, sinon que l'abbé est membre des Etats de Brabant.

n° 32

Brabant : EVERBODE, florins 42254 aux Pays-Bas; 20792 au pays de Liège ; 818 en Hollande. Total 63864 florins.

Le monastère de cette abbaye est situé sur le territoire de Liège, mais le quartier de l'abbé est situé en Brabant, et c'est à ce titre que Sa Majesté y nomme à la dignité abbatiale, et ce n'est que de ce dernier chef qu'on la comprend dans ce tableau. Cette abbaye est fort utile pour les secours qu'elle fournit aux pauvres habitants de cette frontière du Brabant par l'agriculture, surtout par la culture des bois par lesquels elle s'est distinguée. On pourrait, du reste, par des dispositions à faire vis-à-vis de l'abbé, qui est membre des Etats de Brabant, l'engager à ce que sa maison établisse une école gratuite et fournisse un médecin et un chirurgien, ainsi que des médicaments pour les pauvres dans un canton à déterminer, et à ce qu'elle paye au surplus une rétribution annuelle de 1000 florins à la Caisse de Religion.

n° 33

Brabant : GRIMBERGHE, florins 56994 aux Pays-Bas.

Cette abbaye soutient en grande partie les ressources de l'ancien village ou bourg de Grimberg, qui est toujours considérable, et dont elle forme l'église paroissiale. Indépendamment de la cure de cet endroit, elle en possède encore plusieurs autres qui sont desservies par les religieux mêmes, qui dans cette maison, comme dans toutes celles de l'ordre de Prémontré, se distinguent par l'étude et par les fonctions du saint ministère, surtout de la cure d'âmes. Les revenus se réduisent à florins 37000 après la déduction des charges et des intérêts des capitaux levés pour des bâtiments octroyés. L'utilité qu'on pourrait en tirer encore pour le public serait celle de lui imposer l'obligation de tenir une école gratuite pour les enfants des pauvres, de fournir un médecin, un chirurgien et les médicaments pour les pauvres, à fournir sur billets des curés dans un cercle à déterminer, ainsi qu'une contribution annuelle de mille florins pour la Caisse de Religion.

n° 34

Brabant : HEYLISSEM, florins 38377 aux Pays-Bas ; 314 au pays de Liège. Total 38691.

Il n'y a, dans ce canton du wallon Brabant, pas d'autres abbaye. Elle y occupe beaucoup d'ouvriers par le travail, surtout par la culture des terres, vers laquelle l'esprit de cette maison a été tourné depuis longtemps. Elle sert de ressource considérable pour les pauvres. L'église est la seule paroissiale de l'endroit. L'abbaye fournit quatorze curés et plusieurs vicaires pour les fonctions pastorales dans différents villages, et on y applique avec soin les religieux à l'étude qui est nécessaire à cet effet. On pourrait, pour rendre cette abbaye plus utile encore, la charger de tenir une école gratuite, de fournir pour les pauvres d'un cercle à déterminer un médecin, un chirurgien et les médicaments, ainsi que de payer florins 2000 à la Caisse de Religion.

n° 35

Brabant : SAINT-MICHEL, florins 74.065 aux Pays-Bas.

Tout ce qu'on peut dire en faveur de cette abbaye c'est qu'elle dessert différentes cures et que l'abbé est membre des Etats de Brabant.

n° 36

Brabant : PARC, florins 44.222 aux Pays-Bas ; 2.454 au pays de Liège. Total 46.674 florins.

Cette abbaye est située de manière à ce que les habitants d'une étendue assez considérable de terrain y assistent au service divin et y reçoivent les secours spirituels. Les manants de ce canton y trouvent aussi du travail et des ressources, et il n'y a aucune autre maison religieuse, à une très grande distance, vers les confins du pays de Liège et le comté de Namur. L'étude est bien suivie dans cette abbaye pour les religieux chargés de la cure d'âmes dans plusieurs villages. Afin de rendre cette maison plus utile encore, on pourrait la charger d'une école gratuite pour les enfants des pauvres, de l'entretien d'un médecin, d'un chirurgien, ainsi que d'une pharmacie pour les pauvres de l'endroit et d'un cercle à déterminer, dans lequel seroient compris la forêt de Merdael, les bois considérables et autres terrains adjacents, pour les habitants desquels ces établissements seraient fort utiles. On pourrait la charger,

au surplus, d'une rétribution annuelle de florins 5.000 à la Caisse de Religion.

n° 37

Brabant : POSTEL...

Cette petite abbaye est utile comme paroisse. Elle est située sur la frontière hollandaise, dans des bruyères susceptibles de défrichements, auxquels elle fait travailler avec succès. On ne saurait d'ailleurs la supprimer sans perdre tout l'effet de l'un des articles des prétentions de Sa Majesté à la charge de la République des Provinces Unies, qui retient depuis 1648, contre la foi du traité de Munster, des biens très considérables que cette maison possédait dans le territoire devenu hollandais par ce traité.

n° 38

Brabant : TONGERLOO, florins 87.646 aux Pays-Bas ; 280 au pays de Liège ; 35.449 en Hollande. Total 123.375.

Cette abbaye est un vrai séminaire de curés. On y emploie constamment des fonds de travail et de l'industrie à défricher des terrains de grande étendue, qui, sans des moyens que des maisons pareilles peuvent seules fournir, resteraient incultes, et ses revenus, entre lesquels il y en a pour florins 35.449 en Hollande par an, servent à vivifier toute cette partie de la Campine, où il y a beaucoup de bruyères encore, et où les habitants ont besoin de ressources qu'une maison semblable procure, et qu'on pourroit étendre encore davantage en la chargeant d'une école gratuite, d'une pharmacie, d'un médecin et d'un chirurgien pour les pauvres de ce quartier, dans un cercle à déterminer. On pourroit d'ailleurs exiger qu'elle fournisse une somme annuelle de florins 25.000 à la Caisse de Religion.

n° 39

Flandre : NINOVE, 64.996 florins aux Pays-Bas.

Cette abbaye située à Ninove forme une des principales ressources de subsistance pour les habitants de cette petite ville par le travail qu'elle leur procure, la consommation qu'elle y occasionne ainsi que les secours qu'elle y distribue. La bonne discipline règne dans cette maison et les études y sont cultivées. Huit de ses religieux occupent des cures dans autant de villages et cinq autres

remplissent les fonctions de vicaires. Les autres religieux s'appliquent à se mettre en état de remplacer successivement les curés et les vicaires, à mesure qu'il en meurt, ou à remplir les fonctions du saint ministère à la place de ces curés et vicaires lorsque quelques-uns d'entre eux deviennent malades ou infirmes. En conservant cette maison, on pourrait la charger 1° de tenir constamment une pharmacie pour fournir gratuitement aux pauvres malades de la ville et juridiction de Ninove les médicaments nécessaires, sur l'ordonnance du médecin à pensionner par l'abbaye, et de pensionner en même temps un chirurgien pour le service et le secours des pauvres ; 2° de payer une contribution annuelle de 8.000 florins à la Caisse de Religion.

n° 40

Flandre : SAINT-NICOLAS, florins 23.596 aux Pays-Bas ; 133 florins en France. Total 23.729 florins.

Cette abbaye, située dans la ville de Furnes, la seule de l'ordre de Prémontré qui se trouve dans le pays rétrocédé, fait grand bien dans cette petite ville, peu commerçante, par la consommation qu'elle y occasionne et par les aumônes qu'elle y répand. La bonne discipline et le goût des études se sont maintenus dans cette maison, dont les religieux remplissent plusieurs cures et vicairies, entre autres à Furnes même et à Nieupoort, ce qui y nourrit l'émulation pour se mettre en état de bien remplir les fonctions du saint ministère. La conservation de cette maison ne peut qu'être utile et avantageuse au public dans la ville de Furnes. On pourrait la charger d'une contribution annuelle à la Caisse de Religion de florins 2.000.

n° 41

Flandre : TRONCHIENNES, florins 32.333 aux Pays-Bas ; 560 en Hollande. Total 32.893.

Cette abbaye, située dans la ville de Gand, est une maison religieuse fort considérée en Flandre, tant pour le bon ordre et la régularité qui y règnent que par les études qui y sont en grande recommandation. La communauté est ordinairement composée de 33 à 35 religieux, dont huit sont curés d'autant de paroisses et cinq sont vicaires, ce qui fait en tout 13 religieux constamment occupés à l'exercice du saint ministère. L'église de l'abbaye est en même temps paroissiale du village de Tronchiennes, où cette abbaye fait

beaucoup de bien par le travail qu'elle y fournit et la consommation qu'elle y occasionne. Cette maison a quelques biens situés en Hollande, qui rendent annuellement florins 560, qu'on perdrait en la supprimant. Parmi les terres qui appartiennent à l'abbaye de Tronchiennes, il se trouve environs cent bonniers de bruyères situés au village d'Ursel, dont cette maison a déjà fait défricher une bonne partie, et elle s'occupe à continuer le défrichement de la partie restante, à quoi elle parviendra par un travail constant et une dépense soutenue. Il paraît convenir de conserver cette bonne et utile maison, qu'on pourrait d'ailleurs obliger à tenir dans le village de Tronchiennes une école gratuite pour tous les enfants, en leur enseignant le catéchisme ainsi qu'à lire et à écrire, et à fournir les médicaments gratuitement aux pauvres malades du même village, sur billets du curé, en pensionnant pour cela un médecin et un chirurgien. Outre cela on pourrait charger cette maison d'une contribution annuelle de florins 2.000 à la Caisse de Religion.

n° 42

Hainaut : BONNE-ESPÉRANCE, florins 38.486 aux Pays-Bas ; 2.479 en France. Total 40.965.

Cette abbaye, située près de la ville de Binche, dans le Hainaut, possède plusieurs cures qui sont desservies par ses religieux. Elle forme une espèce de séminaire fort régulier où l'on enseigne aux religieux tout ce qui peut les rendre propres à exercer les fonctions pastorales. On pourrait charger cette abbaye d'entretenir une pharmacie, de pensionner un médecin et un chirurgien pour les pauvres du lieu et des environs, dans un cercle à déterminer. Et comme dans la ville de Binche, où il y a un collège utile, où les Augustins enseignent les humanités, qui est en très mauvais état et que ces religieux seraient obligés d'abandonner parce que ce collège n'étant point fondé, ils n'ont pas le moyen de s'y entretenir, et encore moins d'en restaurer les bâtiments, on pourrait imposer à cette abbaye l'obligation de rétablir ce collège, et de payer à chaque professeur une pension annuelle de florins 100. Cette abbaye pourrait en outre être chargée envers la Caisse de Religion d'une contribution annuelle de florins 2.000.

n° 43

Hainaut : SAINT-FEULLIEN, florins 21.923 aux Pays-Bas ; 1.921 en France. Total 23.844.

L'abbaye de Saint-Feuillien est située près de la petite ville de Rœux dans le Hainaut. Elle vivifie cette ville et ses environs. Ce sont les religieux de ce monastère qui y exercent les fonctions pastorales. Elle a plusieurs autres cures qui sont également desservies avec fruit et avec zèle par ces religieux. L'enseignement et l'étude de toutes les parties qui sont nécessaires à ceux qui sont destinés à la cure d'âmes y sont en vigueur. En la conservant, on pourrait la charger de tenir une école gratuite pour l'instruction des pauvres de la ville de Rœux et des endroits circonvoisins, d'entretenir une pharmacie et de pensionner un médecin et un chirurgien pour les pauvres des environs, dans un cercle à déterminer, et de paier à la Caisse de Religion une contribution annuelle de 1.000 florins.

n° 44

Namur : FLOREFFE, florins 45.779 aux Pays-Bas ; 11.279 au pays de Liège. Total 57.058 florins.

Cette abbaye, la seule de l'ordre de Prémontré qu'il y ait dans la province de Namur, fut fondée par saint Norbert l'an 1121. Elle est la plus ancienne de cet Ordre dans les Pays-Bas et elle est la deuxième de l'Ordre en général. L'abbé est membre des Etats de Namur, il est aussi archidiacre né de son district, c'est une très ancienne prérogative attachée à la dignité. Cette maison est particulièrement distinguée par la régularité, la discipline, la subordination, l'ordre et l'urbanité qui y règnent. Les études y sont en grande recommandation et vigueur. Elle occupe et administre par ses religieux 25 cures de paroisses, dont 14 dans le diocèse de Namur, 9 dans le diocèse de Liège, 2 dans celui de Cambrai. Dix de ces curés sont assistés par un vicaire, religieux de l'abbaye. C'est dans ces cures, qu'après avoir fait leurs cours de théologie, ces religieux vont s'instruire dans la pratique des devoirs pastoraux et de l'exercice des fonctions du saint ministère pendant dix ou douze ans, par où ils se rendent très utiles au diocèse qui manque de prêtres séculiers, de sorte que l'abbaye de Floreffe est un séminaire excellent de ministres de la Religion. Les belles lettres et les sciences sont également cultivées à Floreffe, aussi n'y reçoit-on que des sujets d'expectation et dont l'application et la conduite ont été constatées dans leurs cours d'humanité et de philosophie. Cette maison est composée de 60 à 65 religieux, tant internes qu'externes, dont environs la moitié est employée dans les cures comme curés, les autres comme vicaires ou assistants. Elle doit entretenir les

curés et les vicaires, ainsi que les églises et les presbytères où ils sont établis. Tous les endroits circonvoisins de Floreffe ont été successivement défrichés par les soins de cette maison, qui y répand de grandes aumônes. L'abbé actuel est Visiteur général de l'Ordre aux Pays-Bas. C'est par ses soins qu'il a été établi dans la paroisse de Floreffe une école de filles, tenue par une maîtresse gagée, qui leur apprend à lire, à écrire, les éléments de la Religion, à coudre et à travailler. Il y distribue des prix proportionnés à leur application, outre d'autres secours et encouragements. En conservant cette maison, on pourrait la charger d'une contribution annuelle de florins 5.000 à la Caisse de Religion et, outre celà, de pensionner un médecin et un chirurgien pour les pauvres à Floreffe et dans les environs, selon un cercle à déterminer, et à fournir gratuitement aux pauvres malades les médicaments nécessaires, sur certificats des curés.